



## \* Mon adhésion annuelle au Sol-Violette \*

*Prestataire 2018*

---

C'est mon premier engagement au sein du Sol-Violette       Je renouvelle mon engagement

### Mes coordonnées

---

**RAISON SOCIALE** \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_


CARTE ADHERENT.E [SOL-TLSE] (à remplir par l'association) \_\_\_\_\_


### Liste de diffusion


---

Je souhaite recevoir la lettre d'information mensuelle (« *le Billet Doux* »)

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Notre fichier est déclaré à la CNIL sous le n° 1521182v0. En application de la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour cela, veuillez nous contacter à l'adresse e-mail [contact@sol-violette.info](mailto:contact@sol-violette.info) ou au numéro 07 83 65 72 44.

 07.83.65.72.44.

 [contact@sol-violette.fr](mailto:contact@sol-violette.fr)

 [www.sol-violette.fr](http://www.sol-violette.fr)

## Mon adhésion

Le Sol-Violette est reconnue association d'intérêt général, si vous êtes imposables vous pouvez bénéficier **d'une réduction d'impôts de 60%** sur le montant de votre adhésion. Par exemple une cotisation de 20€ vous donnera une réduction d'impôts de 12€ : votre adhésion ne vous coûtera que 8€ !

Par décision de l'Assemblée Générale du 28/06/2017, le montant de l'adhésion est désormais à prix libre.

Choix du montant de mon adhésion\* \_\_\_\_\_

- Je souhaite recevoir un reçu fiscal
- Je souhaite recevoir un reçu de versement de ma cotisation

### Règlement

- Sols-Violette\*
- Espèces
- Chèque à l'ordre de « CLAS Sol-Violette » (chèque n° \_\_\_\_\_ )

\* Le paiement de la cotisation en Sols-Violette n'est possible qu'en cas de renouvellement d'adhésion

## Adhésion et/ou nantissement automatique

- Je renouvelle mon adhésion en début de chaque année – Cotisation annuelle : \_\_\_\_\_€
- Je convertis l'équivalent de \_\_\_€ en Sols-Violette chaque  mois  2 mois  3 mois

Dans l'un des cas ci-dessus, merci de nous fournir un **RIB avec ce bulletin d'adhésion**.

Un mandat de prélèvement automatique vous sera alors envoyé par le Crédit Coopératif de Toulouse pour finaliser l'opération.

Vous serez ensuite contacté par l'équipe afin de définir avec vous le prestataire chez qui vous souhaitez retirer vos Sols-Violette nantis automatiquement.

A tout moment, vous pourrez modifier/suspendre votre prélèvement automatique par simple demande écrite à l'association Sol-Violette soit par courrier (voir adresse ci-dessous), soit par courriel à [contact@sol-violette.fr](mailto:contact@sol-violette.fr)

Date : \_\_\_\_\_

Signature :